

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 75-2018

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	04/12/2018
Présents	13
Absents	10
Procurations	1
Votants	14

Par suite d'une convocation en date du quatre décembre deux mille dix-huit, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le **douze décembre deux mille dix-huit à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, DILLON Valérie, CATALA Fabien, CAMOU Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, PEISER Jean-Luc, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : CAZANAVE Véronique à Pierre GARCIA.

Absents : CAUX Xavier, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Subvention à l'Association Culturelle

Madame le Maire quitte la salle et Pierre GARCIA, 1^{er} adjoint, assure la présidence et rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 20 novembre, la subvention de 1000 € proposée pour l'Association Culturelle de Mirepoix n'a pu être votée faute de quorum, elle est donc soumise une nouvelle fois à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité
(14 voix Pour ; Madame le Maire ne prend pas part au vote)

- **Accorde** à l'Association Culturelle de Mirepoix une subvention de 1000 € ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Nicole QUILLIEN

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-009-210901948-20181212-7502018-DE